



Démission ou licenciement suite invalidité

Par **tiyaka**, le **04/03/2010** à **13:57**

Bonjour,

chef d'entreprise et salarié de celle-ci en famille (ancienneté 33 ans), je suis en arrêt de travail depuis 1 an (longue maladie) et en invalidité catégorie 2 depuis le 1er janvier 2010.

La garantie de prévoyance que j'avais souscrite complète donc mes revenus avec ma pension invalidité SS

Je ne souhaite pas spécialement bénéficier des ASSEDIC, ni repasser par d'autres examens médicaux de la médecine du travail par exemple sachant que je ne pourrais pas retravailler mais pouvez vous me dire si c'est obligatoire en cas de licenciement ou de rupture conventionnelle ou s'il est préférable de démissionner, je souhaite ne pas léser l'entreprise qui est celle de ma famille mais je dois aussi penser à ma retraite et à la revente de mes parts qui devrait intervenir dans la foulée.

Merci de me conseiller

Je prendrai ensuite contact pour approfondir les actions à entreprendre

Cordiales salutations